

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2023-011

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 069-246900740-20230124-BC_2023_011-DE



L'an deux mille vingt-trois
Le vingt-quatre janvier à dix-sept heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.

Date de convocation : 18 janvier 2023

Nombre de membres :

En exercice 16
Présents 14
Votes 15

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN,
Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier
BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Magali BACLE,
Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENT / EXCUSE :

Christian FROMONT

PROCURATION :

Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Rapporteur : Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la Petite Enfance,
à l'Enfance et à la Jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa
compétence en matière de Petite Enfance,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020
donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver la constitution des
dossiers de subvention et solliciter des différents organismes partenaires,

Vu la délibération n° CC-2021-126 du Conseil Communautaire du 14 décembre
2021 qui a approuvé le principe d'une relocalisation de la crèche intercommunale
"A petits pas", sur le site du groupe scolaire, et son aménagement destiné à
augmenter sa capacité d'accueil,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du
10 janvier 2023,

Le projet vise à augmenter le nombre de places de l'EAJE intercommunal « A petits
pas » dans le cadre d'une relocalisation des locaux et a fait l'objet d'une lettre
d'intention adressée à la Caf en février 2022.

Le montant total de l'opération affectée à l'EAJE est estimé, dans le cadre de la
phase APD, à 1 347 000 € HT, comprenant les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que
l'ensemble des autres frais d'étude et d'honoraires nécessaires à la réalisation de
cette opération.

Plan de financement prévisionnel du projet d'extension de l'EAJE « A petits pas » :

Dépenses	Recettes
Gros Œuvre : 534 952 €	CAF du Rhône : 315 000 €
Aménagement intérieur : 521 841 €	Département du Rhône : 100 000 €
Equipement : 30 000 €	Etat (DETR) : 285 000 €
Honoraires-Frais administratifs : 176 986 €	Fonds Européens : 420 000 €
Autres (chauffage et ventilation) : 82 824 €	Autofinancement : 227 000 €
TOTAL : 1 347 000 € HT	TOTAL : 1 347 000 €

PETITE ENFANCE

**Demande de
subvention à l'Etat
concernant la crèche
intercommunale
"A petits pas" à
Orliénas**

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230124-BC_2023_011-DE

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 26/01/23

Notifié ou publié
le 26/01/23

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

AUTORISE Monsieur Le Président à solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi que le soutien financier éventuel de tout autre organisme ou collectivité susceptible de participer,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 26 JANVIER 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

